

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016-2017**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

---

**Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

**Le 21 juin 2017**

#### **LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

En vertu de l'article 20 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, le présent Rapport annuel d'activités couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Produit au bénéfice de la population du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le rapport doit présenter trois sections :

- le bilan
- la liste des contrats de service, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional, le cas échéant
- la délégation de l'exercice de la compétence en développement local à un organisme à but non lucratif

Conformément aux exigences de l'entente, le rapport est mis en ligne sur les sites Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré.

En outre, à l'usage des ministères, un formulaire soumis par le gouvernement permet de colliger les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme.

# PREMIÈRE SECTION

## BILAN

### SOUS-SECTION 1 – BILAN DES ACTIVITÉS

À l'instar de l'année 2015-2016, la MRC de La Côte-de-Beaupré bénéficie d'une somme de 571 192 \$ provenant du Fonds de développement des territoires. Cette somme est répartie selon les priorités d'intervention 2015-2016 adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré (document joint au présent rapport).

#### **1 – Planification de l'aménagement et développement du territoire : 88 550 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont été utilisées pour le fonctionnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré

#### **2 – Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional : 167 946 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont été utilisées pour l'administration de l'Entente pour l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, laquelle administration est confiée à Développement Côte-de-Beaupré, en vue d'exercer la compétence de développement local et régional et, plus particulièrement, en vue d'assurer le soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale et la relève.

Comme outil d'encadrement, la MRC et Développement CDB ont adopté une politique d'investissement regroupant notamment la Politique d'investissement des fonds locaux et la Politique du Fonds du développement des territoires. Cette Politique est disponible sur les sites Internet des deux organismes au bénéfice des citoyens qui souhaitent la consulter.

#### **3 – Soutien au développement rural et aux projets régionaux : 193 772 \$**

Les sommes provenant du FDT 2016-2017 ont favorisé dans un premier temps, la réalisation de projets issus des milieux ruraux, pour les huit municipalités de la MRC, à l'exception de Saint-Louis de Gonzague du Cap Tourmente, et dans un deuxième temps, la réalisation de projets régionaux.

##### **8 projets issus des milieux ruraux : 135 640 \$**

- Boischatel : Programme de plantation d'arbres (promoteur : municipalité)
- L'Ange-Gardien : Parc de skate (promoteur : municipalité)
- Château-Richer : Halte-vélo sur l'avenue Royale (promoteur : municipalité)
- Sainte-Anne-de-Beaupré : Étude environnementale, plan et devis du quai de SAB (promoteur : Corporation de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré)
- Beaupré : Construction d'un centre multifonctionnel (promoteur : municipalité)
- Saint-Ferréol-les-Neiges : Réalisation d'une œuvre architecturale sur les murs de l'église – phase 1 (promoteur : municipalité)
- Saint-Tite-des-Caps : Promotion touristique par l'aménagement paysager de la halte du repos
- Saint-Joachim : Réaménagement des terrains de tennis

##### **8 projets régionaux : 58 132 \$**

- Mise en valeur et accès au fleuve – Projet du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré (promoteur : Corporation de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré)
- Développement commercial sur la route 138 – projet pilote sur une section de L'Ange-Gardien (promoteur : municipalité, Alliance Affaires et Développement CDB)
- Aménagement d'une gare à Sainte-Anne-de-Beaupré – phase 2 (promoteur : Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré)
- Développement touristique – Mandat d'accompagnement du modèle d'affaires du Centre des congrès (promoteur : Développement CDB)
- Développement touristique – Mandat conseiller juridique du modèle d'affaires du Centre des congrès (promoteur : Développement CDB)
- Développement touristique – Parc d'entraînement pour le club de vélo de montagne
- Événement Entrepreneuriat et économie dans le cadre de la Réception annuelle de Développement CDB (promoteur : Développement CDB)
- Entente Télévision d'ICI 2017 (promoteur : Développement CDB)

#### **4 – Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l’amélioration des milieux de vie : 120 924 \$**

Les sommes provenant du FDT 2016-2017 ont favorisé la réalisation de 10 projets structurants et de mobilisation des communautés pour l’amélioration des milieux de vie.

Parmi ces projets structurants, 2 ententes de partenariat gouvernemental ont été conclues par Développement Côte-de-Beaupré au profit du développement local, économique et entrepreneurial du territoire, mais il ne s’agit pas d’entente sectorielle comme le prévoit la loi :

- Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019
- Entente de partenariat avec le Pôle Chantier d’économie sociale pour le développement des entreprises en économie sociale 2016-2017

Les autres projets structurants sont :

- Entente SAGE – Mentorat d’affaires 2016-2018
- Entente Bénévoles d’expertise pour le secteur communautaire 2016-2018
- Développement du Train de Charlevoix – 3<sup>e</sup> année de 3
- Étude pour l’établissement d’un diagnostic territorial des risques et opportunités climatiques pour le secteur touristique de la Capitale-Nationale et Charlevoix
- Entente Télévision d’Ici : production de capsules thématiques promouvant l’entrepreneuriat sur le territoire, diffusées sur les ondes de la télé et sur les réseaux sociaux
- Accompagnement professionnel pour l’établissement du rôle de Destination Mont-Ste-Anne – mandat à Quartier général
- Accompagnement et production de documents légaux pour le projet Centre des congrès – mandat à Me Louis-Thomas Deschênes
- Étude sur le positionnement de la destination du secteur Mont-Ste-Anne – mandat à Quartier général

## SOUS-SECTION 2 – BILAN FINANCIER

<b>BILAN AU 31 MARS 2017</b>	
Montant du FDT dont le ministre a délégué la gestion	571 192 \$
Ajout de toute somme reçue en cours d'année du comité de transition ou à la suite du partage de l'actif d'un centre local de développement, le cas échéant	n/a
Montants versés	559 544 \$
Montants engagés	571 192 \$
Solde à verser	11 648 \$
Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B et visant la réalisation des priorités d'intervention et des politiques : Fonctionnement Développement – soutien à l'entrepreneuriat : 167 946 \$	167 946 \$

<b>RÉPARTITION DU FDT EN FONCTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>
Planification de l'aménagement et développement du territoire	16 %	88 550 \$
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	29 %	167 946 \$
Soutien au développement rural et aux projets régionaux – volet projets issus des milieux ruraux	24 %	135 640 \$
Soutien au développement rural et aux projets régionaux – volet projets régionaux	10 %	58 132 \$
Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	21 %	120 924 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>571 192 \$</b>

<b>RÉPARTITION DU FDT EN FONCTION DE SES OBJETS</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>
La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire	16 %	88 550 \$
Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	9 %	52 441 \$
La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat	25 %	139 229 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	22 %	128 132 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	4 %	27 000 \$
Le soutien au développement rural (projets issus des milieux ruraux)	24 %	135 640 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>571 192 \$</b>

<b>SOMMES AUX PROJETS</b>	<b>FDT versé ou engagé</b>	<b>Coût total du projet</b>
Planification de l'aménagement et développement du territoire	88 550 \$	88 550 \$
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	167 946 \$	167 946 \$
Soutien au développement rural, aux projets régionaux et aux projets structurants, ainsi qu'à la mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	314 696 \$	1 503 290 \$
<b>TOTAL</b>	<b>571 192 \$</b>	<b>1 759 786 \$</b>

## DEUXIÈME SECTION

### LISTE DES TYPES DE BÉNÉFICIAIRES, DES TYPES D'AIDE, DES CONTRATS DE SERVICE ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La première section du présent rapport indique le nom des bénéficiaires (promoteurs) pour chacun des projets identifiés selon les priorités d'intervention du FDT 2016-2017. Les informations sont colligées et détaillées dans le rapport électronique transmis au MAMOT et présentent la nature du type de bénéficiaire et du type d'aide accordée. En résumé :

Type de bénéficiaire	Type d'aide	Contribution FDT
MRC (1)	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire (1)	88 550 \$
Municipalité locale (7)	Subvention : développement des milieux de vie (7)	118 685 \$
Développement CDB (15)	Autre: Administration de l'Entente (1)	167 946 \$
	Autre: Offre de services aux entrepreneurs et réalisation de projets (4)	32 424 \$
	Subvention : étude (1)	21 500 \$
	Subvention : concertation avec d'autres MRC (3)	32 000 \$
	Subvention : événement (1)	3 425 \$
	Subvention : développement des entreprises (4)	14 025 \$
OBNL autre que DEV CDB (6)	Subvention : développement des milieux de vie (1)	834 \$
	Subvention : étude (2)	41 955 \$
	Subvention : développement des entreprises (2)	12 048 \$
Autre (1)	Subvention : développement des milieux de vie (2)	27 000 \$
	Subvention : développement des milieux de vie (1)	10 800 \$
<b>TOTAL</b>		<b>571 192 \$</b>

Nombre	Type d'aide	%	Contribution FDT
1	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	16 %	88 550 \$
11	Développement des milieux de vie	28 %	157 319 \$
5	Administration de l'Entente, offre de services aux entrepreneurs et réalisation de projets	35 %	200 370 \$
3	Étude	11 %	63 455 \$
3	Concertation avec d'autres MRC	5 %	32 000 \$
1	Événement		3 425 \$
6	Développement des entreprises	4 %	26 073 \$
<b>30</b>		<b>100 %</b>	<b>571 192 \$</b>

## TROISIÈME SECTION

### DÉLÉGATION À UN OBNL

#### CONTEXTE

Adoptée le 20 avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Le 17 juin 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une résolution (rés:2015-06-103) confiant l'exercice de la compétence du développement local et régional à Développement Côte-de-Beaupré et la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires. Également le 17 juin 2015, la MRC adopte une résolution (rés:2015-06-104) confiant la gestion du FLI et du FLS à Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier agit pour et au nom de la MRC.

Le 9 octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré signe l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* avec le gouvernement du Québec. En octobre 2015, la MRC adopte le projet d'*Entente de délégation MRC – Développement CDB*, lequel est soumis pour autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Le 17 décembre 2015, ladite entente est signée entre les deux parties.

L'*Entente de délégation MRC – Développement CDB* définit le cadre pour exercer la compétence confiée, notamment sur les raisons de la délégation, le mandat et le budget confié :

#### RAISONS DE LA DÉLÉGATION

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la MRC crée à cette fin et considérant que Développement CDB a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnus pour ses compétences en matière de développement économique, local et régional, la MRC, par voie de résolution 2015-06-103 adoptée le 17 juin 2015, a délégué à Développement CDB les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, et par voie de résolution 2015-06-104 adoptée le 17 juin 2015, a confié à Développement CDB (CLD) la gestion du FLI et du FLS.

De plus, par la signature de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* conclue en septembre 2015 entre le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale au nom du gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré et la signature de l'*Entente de délégation MRC – Développement CDB 2016-2020*, ce dernier se voit confier la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires.

#### MANDAT CONFIE

Par sa résolution 2015-06-103 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2015, la MRC a décrété que Développement CDB est l'organisme délégataire au sens de la loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la LCM. Ainsi la MRC confie à Développement CDB la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

## BUDGET CONFIE

Les exercices financiers des deux organismes s'échelonnent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour le présent rapport, il est convenu de rappeler que la période couverte s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

La MRC délègue à Développement CDB la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) tel que présenté dans le tableau ci-après pour ses exercices 2015-2016 et 2016-2017. De l'enveloppe totale du FDT confiée par le ministre à la MRC, la somme de 88 550 \$ est administrée par la MRC, le reste de l'enveloppe étant confié à Développement Côte-de-Beaupré, soit la somme de 482 642 \$.

Exercice financier de Développement CDB	Fonds de développement des territoires (FDT)
Contribution 2015 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 (15 mois)	482 642 \$
Contribution 2016 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 (12 mois)	482 642 \$